

**Communiqué de presse**

24 mars 2020

**Covid-19 - Confinement**

# Les présidents des CCI de Charente-Maritime font le point !

En Charente-Maritime, la cellule de crise Entreprises des 2 CCI du département tourne « à plein ». C'est **34 collaboratrices et collaborateurs mobilisés pour les deux cellules de crise.**

**Hier soir, 886 entreprises étaient entrées en contact (individuel) avec nos conseillers.** A noter, que de nombreuses entreprises rappellent les conseillers au fur et à mesure que les annonces gouvernementales se transforment en procédures. Le temps de contact téléphonique augmente singulièrement.

Une **deuxième vague d'enquête** a été lancée par les CCI 17 hier matin, avec pour objectif, de faire remonter les informations aux collectivités territoriales et aux services de l'Etat. **A ce jour, nous avons 2 507 répondants en Charente-Maritime.**

### *Quelques éléments provisoires (analyse au 23 mars 2020) :*

- ♦ **Profils d'entreprise :**
  - 37 % commerçants, 28 % services, 17 % CHR,
  - 80 % comptent 4 salariés ou moins.
- ♦ **~ 60 % ont fermé leur entreprise**
- ♦ **Les conséquences immédiates ou dans le mois :**
  - Tension sur la trésorerie (68 %),
  - Chômage partiel (50 %),
  - Report des investissements (46 %).

- ♦ **Peu d'exportateurs parmi les répondants (< 10 %)** mais pour eux, beaucoup de difficultés pour exporter/annulation de commande.
- ♦ **Peu d'importateurs parmi les répondants (<15 %)** mais pour eux, beaucoup de difficultés d'approvisionnement.
- ♦ **Parmi les mesures mises en place ou envisagées :**
  - Report des échéances sociales et fiscales (60 %),
  - Chômage partiel (45 %),
  - Proposition étalement des créances (30 %),
  - Demande ou maintien de crédit bancaire (25%).

### *L'accompagnement des CCI*

**Les conseillers des deux CCI** poursuivent leur activité en télétravail. Par mail ou par téléphone, ils **répondent aux questions des chefs d'entreprise et s'adaptent au cas par cas selon les situations. Ils écoutent et guident les dirigeants dans leurs démarches.**

**Les deux CCI ont fait le choix de maintenir un service public minimum pour les prestations des deux Pôles Formalités des Entreprises** qui assument en télétravail les procédures administratives pour les créations, les modifications ou radiations au registre du commerce. Il en va de même pour la délivrance des cartes d'agents immobiliers et des cartes de commerçants ambulants. Par ailleurs, avec une procédure sanitaire très stricte, les CCI délivrent les certifications d'origine, indispensables pour le commerce international. Enfin, en tant que Centre départemental pour les certifications de signatures électroniques des affaires, les deux CCI poursuivent leur mission de service public. Là encore, selon des procédures sanitaires strictes, les demandeurs sont reçus. Toutes les informations se trouvent sur les sites internet des deux CCI.

#### **Contacts Cellule de crise :**

Emmanuel Hurtrez, CCI La Rochelle, Tél. : 06 40 96 07 46, [e.hurtrez@larochelle.cci.fr](mailto:e.hurtrez@larochelle.cci.fr)

Jean-Philippe Riollet, CCI Rochefort et Saintonge, Tél. : 06 87 76 50 53, [j.riollet@rochefort.cci.fr](mailto:j.riollet@rochefort.cci.fr)